



RECTORAT



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

ARRÊTÉ DU 27 AVRIL 2011



# Le dossier de RAEP

## La structure

- 8 pages maximum
- 2 pages maximum pour la première partie
- 6 pages maximum pour la seconde
- possibilité de joindre un à deux exemples de documents ou travaux sur support papier

*Le contenu, UNE CLE DE LA RÉUSSITE :*

*L'adéquation par rapport aux critères du jury*



# Le dossier de RAEP

## La forme

- 8 pages maximum
- Couverture: le document proposé à l'issue de l'inscription par Internet
- 2 pages maximum pour la première partie
- 6 pages maximum pour la seconde
- Consignes de présentation strictes
- Agrafage à l'exclusion de tout autre système de reliure

*Le contenu, UNE CLE DE LA RÉUSSITE :*

*L'adéquation par rapport aux critères du jury*



# Le dossier de RAEP

## La finalité du dossier est de mettre en évidence

- La pertinence du choix de la situation décrite.
- La maîtrise des enjeux éducatifs de l'activité décrite.
- La structuration du propos.
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- La justification argumentée des choix et des modalités d'action.
- L'aptitude du candidat à se situer dans un environnement professionnel dans le contexte d'un établissement d'enseignement du second degré.
- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

*Le contenu, UNE CLE DE LA RÉUSSITE :*

*L'adéquation par rapport aux critères du jury*



## PREMIÈRE PARTIE : 2 PAGES MAXIMUM



« Le candidat **décrit les responsabilités** qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel ».

Ce n'est ni un CV ni une description de son profil personnel

Ne développer que les implications professionnelles

Faire lien avec la situation choisie dans le reste du dossier



# PREMIÈRE PARTIE : 2 PAGES MAXIMUM



## Problématique :

- Comment **valoriser l'expérience professionnelle** acquise dans l'exercice de ses fonctions, en lien avec le métier pour lequel on postule ?
- Comment penser le **rapport expérience/compétence** ?



## PREMIÈRE PARTIE : 2 PAGES MAXIMUM



### C'est :

- Nécessairement **synthétique**.
- Donner du sens à ses propos en présentant le parcours personnel et professionnel ayant permis de se construire progressivement des compétences d'un professeur certifié, **fondé sur le référentiel** des compétences professionnelles (une sélection à effectuer).
- Relater des **informations suffisamment précises** sur la nature de l'activité professionnelle passée et les compétences développées à ce titre.

### Ce n'est pas :

- Une **simple liste** de diplômes obtenus ou d'expériences vécues



## Seconde partie : 6 pages maximum

« Développer plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative. »



**Une épreuve  
prenant appui  
sur la  
discipline**

Les expériences d'enseignement supérieur sont recevables



## Seconde partie : 6 pages maximum

### Problématique :

- **Comment j'enseigne**, de la préparation à la régulation, l'évaluation en passant par la mise en œuvre ?
- Comment le présenter, l'explicitier et l'analyser.



## Seconde partie : 6 pages maximum

### **Une réalisation pédagogique, c'est :**

- un ensemble d'actions mises en œuvre pour faire acquérir aux élèves certaines compétences (connaissances, capacités et attitudes) définies dans les programmes et les référentiels.
- une situation d'apprentissage et de conduite de classe :
- Ayant pour cadre l'enseignement d'une discipline en collège ou en lycée ou la conduite d'un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline ;
- Peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité ;
- Ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie du programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- Comprend obligatoirement une dimension évaluatrice.



# Seconde partie : 6 pages maximum

## **Présenter, c'est :**

- donner tous les éléments dont le jury a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé..... afin d'en apprécier l'analyse.

## **C'est alors, expliciter :**

- Le contexte pédagogique (niveau, conditions d'enseignement, ressources..),
- La durée de réalisation : nombre de séances, séquences,
- Les activités proposées aux élèves, la part de l'enseignant dans ces activités,
- L'analyse des besoins des élèves, les stratégies retenues.
- ...



# Seconde partie : 6 pages maximum



## **Analyser, cela peut être :**

- Justifier les choix didactiques et pédagogiques en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques.
- Détailler, situer et justifier l'(les) évaluation(s) proposée(s), menée(s) ;
- Montrer comment sont pris en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages ;
- Identifier les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés, développer les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;
- Situer son travail dans le cadre de son établissement et de l'institution.



## Seconde partie : 6 pages maximum

### Ce n'est pas :

- Une simple description d'un acte pédagogique.
- Une réalisation « idéale », mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.
- Une micro-analyse détaillée de séance qui ne serait pas rattachée à une séquence.
- Une analyse rapide de l'ensemble des séquences de l'année scolaire.



# UN TRAVAIL ÉCRIT QUI NE S' IMPROVISE PAS



- Les programmes en vigueur (Bulletin Officiel)
  - <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>
- Les fiches d'accompagnement sur EDUSCOL
  - <http://eduscol.education.fr/>
- Vous devez montrer que vous vous êtes informé(e) sur les missions du professeur
  - <http://www.education.gouv.fr/pid51/les-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation.html>
- Le référentiel des compétences des personnels
  - Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013
- Sujets et rapports de jury
  - <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>



## Quelques conseils généraux



- **Mettre en évidence** son parcours professionnel et les responsabilités confiées dans le but expliciter en quoi cela a permis d'acquérir des **compétences transférables** au métier de professeur.
- **Rendre visibles** ses **compétences disciplinaires** (formation), sa perception du métier.
- **Faire le lien** entre son parcours et la situation pédagogique significative retenue dans la 2<sup>e</sup> partie.



## Autres critères appréciés selon les rapports des jurys



- Le **soin et la rigueur** de la présentation matérielle du dossier.
- La **valorisation** des étapes ayant permis l'acquisition de compétences professionnelles requises.
- Les séquences présentées dans leur globalité avec un focus sur **une séance réaliste**.
- Les dossiers mettant en évidence **une analyse précise** de la réalisation pédagogique présentée (réussite, échec, difficultés...) et de l'évaluation en termes de résultats et de remédiation.